



Association **Tuapō a Lévy, Solidarité pour ses études**
Adresse BP 52644, Pirae, 98716, Polynésie Française

Bilan de l'activité de l'exercice 2019

L'association a été créée le 10 avril 2018, ses statuts ont été publiés et un compte bancaire a été ouvert à l'OPT.

Pour rappel, l'objet de l'association est le suivant :

Cette association a pour objet de permettre à Lévy Nanuu MORRIS, jeune polynésien devenu tétraplégique à la suite d'un accident pendant une activité organisée par son lycée, de faire des études lui permettant d'exercer par la suite un métier compatible avec son handicap.

L'objet de l'association comprend:

- *L'aide à l'organisation des études de Lévy*
- *L'aide dans les démarches nécessaires à la réalisation de ses études*
- *La recherche de soutiens financiers divers ou de services et dons en nature, venant de particuliers, d'entreprises ou d'entités publiques,*
- *La gestion des fonds réunis dans l'objectif de permettre*
 - *le financement des études (comprenant mais ne se limitant pas aux frais de scolarité, de déplacements, d'hébergement, d'équipement et autres dépenses courantes) et*
 - *la prise en charge d'un accompagnant familial pendant la durée des études.*
- *Le soutien et l'accompagnement de Lévy dans ses études*

L'association pourra exercer des activités économiques et commerciales dans l'objectif de réunir des fonds en relation avec l'objet de l'association.

Afin de permettre de diffuser le projet d'études de Levy, un site internet et une page facebook ont été créés,

Site Web : <https://solidarite-levy.jimdofree.com/>

Facebook : [solidarité-des études-pour-levy](https://www.facebook.com/solidarite-des-etudes-pour-levy)

Le site internet permet en particulier de recevoir des dons au travers de la plateforme de paiement HelloAsso ou directement par virement bancaire.

Au cours de l'année 2019, les donateurs ont permis de continuer à financer les études de Levy à l'école e-artsup de Montpellier. Levy a obtenu la validation de sa première année et a pu intégrer la deuxième année en septembre 2019.

Ainsi, au cours de l'année 2019, les dons se sont montés à 2 208 659 FCP répartis comme suit :

- Dons uniques : 565 733 FCP
- Dons mensuels : 1 642 926 FCP

L'association a donc pu prendre en charge les loyers de l'appartement, les frais de scolarité et quelques autres charges pour un montant total de 2 216 260 FCP et clore l'exercice avec un léger déficit de 7 601 FCP.

Les autres dépenses ont été prise en charge directement par Levy et sa famille, et Levy a pu bénéficier d'aides de la Polynésie Française avec une bourse d'études et des aides du département de l'Hérault.

Vous pourrez trouver sur le [site de l'association](#) les comptes annuels de l'association reprenant les postes de recettes et de dépenses. Ces comptes ne représentent pas l'ensemble du budget du projet car une partie des dépenses et des ressources ne transite pas par les comptes de l'association. C'est pourquoi un tableau récapitulatif plus complet est présenté afin de mieux représenter le projet.

Pour la l'année 2019 les constats suivants peuvent être faits:

Les dons uniques de 565 733 FCP ont été cette année moins importants que les dons mensuels de 1 642 926 FCP. Beaucoup de donateurs de l'année 2018 ont continué à soutenir le projet en 2019, certains se sont limités à la première année, d'autres les ont remplacés.

Les deux postes de charge significatifs sont le loyer de l'appartement qui représente une charge annuelle de 1 505 576 FCP et les frais de scolarité qui représentent 586 285 FCP.

Le tableau ci-dessous reprend les grandes lignes du budget du projet en euros, incluant le réalisé pour 2018 et 2019 et le prévisionnel pour les années suivantes.

Les principaux postes sont les suivants:

En besoins

- le transport de Tahiti à Montpellier pour Levy et sa grand-mère
- l'installation à Montpellier pour emménager dans un appartement adapté
- l'acquisition d'un fauteuil électrique adapté
- les frais de scolarité annuels
- les frais liés à la scolarité
- l'équipement informatique
- les frais mensuels à Montpellier
- le loyer et les charges d'un appartement adapté pour Levy et sa grand-mère
- le coût de la nourriture et les dépenses courantes pour Levy et sa grand-mère

En ressources

- la participation de la famille de Levy

- la bourse d'études
- les dons uniques ou réguliers des donateurs
- les aides et allocations diverses obtenues

		au	2018	2019	2020	2021
Euros	démarrage					
Besoins						
Transport	1 676			1500	1500	1500
Equipement	9 980	785	1 050	1 050	1 050	700
Scolarité		1 867	5 600	5 600	5 600	3 733
Logement	1 050	7 490	14 520	14 520	14 520	9 680
Frais mensuels		3 480	15 840	15 840	15 840	10 560
Divers			2 400	2 400	2 400	1 600
Total besoins	12 706	13 622	40 910	40 910	40 910	27 773
Ressources						
Aide logement		0	3 336	3 336	3 336	2 224
Apport famille		1 600	4 800	4 800	4 800	3 200
Aides Adulte Handicap		1 680	10 800	10 800	10 800	7 200
Bourse		2 000	6 000	6 000	6 000	3 000
Partenariat	2 500					
Dons association	33 111	8 601	18 504	14 804	14 804	7 402
Total ressources	35 611	13 881	43 440	39 740	39 740	23 026
Excédent	22 905	260	2 530	-1 170	-1 170	-4 748

Soit un besoin pour l'exercice 2020 évalué à 4 882 000 FCP et des ressources apportées par l'association de 1 766 000 FCP, le solde de 2 975 000 FCP étant apporté par différentes aides et la famille de Levy, avec un exercice déficitaire.

Au début de l'exercice 2020, le compte bancaire de l'association disposait de 2 727 121 FCP, et au 25 mai 2020 de 2 848 130 FCP.

Les comptes de l'association peuvent être consultés sur le [site de l'association](#)

La liste [des donateurs](#), [des membres actifs](#), [des membres bienfaiteurs](#) et [des membres d'honneur](#) sont consultables sur le site.

Les [documents officiels](#) de l'association sont consultables sur le site.